



Appel à candidatures : renouvellement du conseil d'administration du CCAS

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS de Pontault-Combault, la municipalité lance un appel à candidatures.



Dans le cadre du **renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de Pontault-Combault, suite aux élections municipales de mars 2026, **la municipalité lance un appel à candidatures.**

Le CCAS est un **établissement public administratif** doté d'une personnalité juridique de droit

public et d'un budget propre. Sa mission : animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Il est administré par un **conseil d'administration**, présidé par le Maire et **composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées** par le Maire parmi les personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune* ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales ;
- Un représentant des associations de personnes retraitées et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes en situation de handicap du département.

Les associations sont donc les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS :

- Elles sont invitées à adresser à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée) ;
- Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS et n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courent jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard dimanche 26 avril 2026 :

- Sous pli recommandé avec accusé de réception ;
- Ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception (Hôtel-de-Ville, 95 av. de la République).

Pour tout complément d'information, contactez le CCAS au 01 60 18 15 70.

[Avis d'appel à candidatures aux associations participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune \[1\]](#)



Appel à candidatures : renouvellement du conseil d'administration du CCAS

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

Publié le 26 mars 2026

URL de la source (modifié le 26/03/2026 - 14:11): <https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/appel-candidatures-renouvellement-du-conseil-dadministration-du-ccas>

Liens

[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/avis_renouvellement_conseil_administration_ccas_002.pdf